

AVIS PUBLIC ARRÊTÉ DE ZONAGE DE BERESFPRD

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Ville de Belle-Baie a l'intention de modifier son arrêté de zonage, en modifiant la zone R1-1 par la création d'une nouvelle zone R6-1. Le terrain en question porte le NID 20873238 et est situé au 286, chemin Morrison, secteur Beresford. Le but de cette modification est de permettre la construction de cinq bâtiments de 48 unités de logement pour un total de 240 unités.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 17 septembre 2024 à 18 h 30 à la salle municipale située au 582, rue Principale, secteur Petit-Rocher.

Toutes les objections ou commentaires écrits doivent être adressés à la greffière municipale au 582, rue Principale, Petit-Rocher, E8J 1S5, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 12 septembre 2024 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant au bureau municipal de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, à l'adresse indiquée plus haut.

